

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5543

objet : **Marchés communautaires attribués à la société Safege environnement - Avenant collectif de transfert à la société Safege**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Un transfert d'activité d'études et d'aménagements d'infrastructures par fusion-absorption de la société Safege environnement, titulaire ou cotraitant de marchés communautaires, par la société Safege a été acté par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2007, avec prise d'effet au 1er janvier 2007.

La société Safege dont le siège social se situe 15-27, rue du Port à Nanterre (92000), est inscrite sous le numéro RCS Nanterre B 542 021 829 00107 - code NAF : 742 C.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Safege à se substituer ainsi à la société Safege environnement dans les marchés communautaires dont elle est titulaire ou cotraitante, à compter du 1er janvier 2007.

Huit marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- marchés gérés par la direction de l'eau

- . 06 1377 P : diagnostic du fonctionnement global du système d'assainissement,
- . 00 1460 M : restructuration de la station relais des Fontanières,
- . 2003012 : réalimentation en eau potable de la commune de Charly à partir du réseau communautaire de Saint Genis Laval ;

- marchés gérés par la délégation générale au développement urbain

- . 06 1930 Q : Bron Parilly nord AEU - aménagement Roosevelt,
- . 02 0623 R : étude de programmation urbaine et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- . 06 2000 R : Saint Priest ZAC du Triangle : mission avant-projet,
- . 06 0067 Q : Porte des Alpes : lot n° 2 : architecte urbaniste en chef ;

- marchés gérés par la direction de la voirie

- . 05 0824 T : Vaulx en velin - Villeurbanne : aménagement des voiries du Carré de Soie.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit avenant collectif de transfert ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Safège.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,